

Dissertation aide svp

Par **MIKOU**, le **03/11/2016** à **23:39**

[smile16]

Bonjour

J'ai un devoir sur l'école de l'exégèse et l'école scientifique.

Je voudrais votre avis sur mon plan :

I. Les différents modes d'interprétations de 2 écoles opposés sur le code civil :

- A) L'école de l'exégèse , une méthode limitée
- B) L'école scientifique , une méthode fondée sur les différents facteurs de notre société

II. Une conception nouvelle du droit

- A) L'idée d'un code en relation avec une réalité juridique
- B) Une interprétation des juges mieux fondés

Problématique : Si les 2 écoles opposées par leurs méthodes permettent l'évolution du code civil de 1804 permettent-elle d'appréhender les facteurs nouveaux d'une société aujourd'hui ?

Merci pour vos réponses

Bonne soirée

Par **MIKOU**, le **04/11/2016** à **09:46**

Bonjour

J'ai refait un autre plan

I. 2 écoles de pensées théoriquement opposées

- A. 2 écoles distinctes par leurs méthodes et leurs interprétations du droit.
- B. 2 méthodes distinctes , la nécessaire combinaison des 2

II. 2 oppositions de pensée tempérée aujourd'hui par la pratique

- A. Une nécessaire évolution du droit civil par 2 méthodes combinées

B. La nécessité du pouvoir d'appréciation des juges et du législateur par les 2 méthodes du droit français

Par **MIKOU**, le **04/11/2016** à **16:51**

:)

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/11/2016** à **21:58**

Bonsoir

Par respect pour les autres membres, on évite de faire remonter son sujet en postant des messages inutiles. Là je laisse passer, mais normalement la sanction est la clôture du sujet pendant une journée.

Merci pour votre compréhension